

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents** Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;  
 Jérémie Drouart, Fabienne Miroir, Alain Kestemont, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;  
 Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

**Excusés** Susanne Muller-Hubsch, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, *Échevin(e)s* ;  
 Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S.*

**Séance du 18.08.21**

---

**#Objet : Prise d'acte d'une décision d'octroi d'une prolongation d'un permis d'environnement, prise par le Collège d'environnement pour un bien situé rue de Glasgow, 14 - 16 et dont le demandeur est S.A. LE TRAIT & CO – PE 210/2019 (REC) #**

---

### 310 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

#### 314 Permis environnement

Le COLLEGE des BOURGMESTRE et ECHEVINS

Vu l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;

Vu la demande de prolongation de permis d'environnement de classe 2 introduite par la S.A. LE TRAIT & CO tendant à continuer à exploiter un atelier de sérigraphie et d'impression sur tissus, rue de Glasgow, 14 - 16 à Anderlecht comprenant notamment les installations classées suivantes :

N.rub.	Installation	Quantité	Classe
82 A	atelier de sérigraphie	5 kW	2
142 A	dépôt textile	300 m <sup>2</sup>	2

Vu la décision de refus de permis d'environnement délivrée par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 18/05/2021 ;

Vu le recours introduit par la S.A. LE TRAIT & CO auprès du Collège d'Environnement le 14/06/2021 contre la décision du des Bourgmestre et Echevins ;

Vu la décision du Collège d'environnement du 31/07/2021 déclarant le recours recevable et fondé, mettant à néant la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins et délivrant la prolongation pour 15 ans à partir du 17 janvier 2021 ;

Considérant que la notification de la décision a été faite à la Commune d'Anderlecht le 02/08/2021 et que les délais de recours au Gouvernement sont de 30 jours à dater de la notification ;

DECIDE :

De prendre acte de la décision du Collège d'Environnement.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME  
Anderlecht, le 19 août 2021

Le Secrétaire communal,

Par déléation :  
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Alain Kestemont